

ÊTRE CADRE ?



Négociation sur l'encadrement
**Consultation des ingés, cadres,
techs et agents de maîtrise**



Une négociation nationale se tient actuellement jusqu'au au printemps 2018.

L'enjeu est de définir l'encadrement dans sa diversité : cadres sup, managers de proximité, technico-commerciaux, ingénieurs, personnels de haute technicité, experts...

Si l'application de cette définition se fait au niveau national plutôt que branche par branche, alors cela garantira un égal accès aux éléments qui composent le statut actuel : APEC, section

encadrement des prud'hommes, prévoyance, seuil de classification dans les conventions collectives...

Pour les Ingés, Cadres & Techs CGT, cette négociation doit permettre de créer de nouveaux droits et moyens pour que l'encadrement puisse exercer son professionnalisme et ses responsabilités sociales, économiques et environnementales.

DONNEZ VOTRE AVIS SUR LES PROPOSITIONS DES INGÉS CADRES & TECHS CGT

QUI ÊTES-VOUS ?

Homme

Femme

Ingénieur

Commercial

Technicien

Cadre

Agent de maîtrise

Cadre non-encadrant

SELON VOUS, QUELS SONT LES CRITÈRES PERTINENTS POUR IDENTIFIER LES CADRES, LES INGÉNIEURS, LES TECHNICIENS ET LES AGENTS DE MAÎTRISE ?

Le niveau de qualification (diplôme et acquis de l'expérience) :



Les responsabilités exercées :



La nature et le degré d'autonomie :



Vos propositions :

.....

QUELS MOYENS POUR EXERCER VOS MISSIONS ?

Être informé et débattre des choix de l'entreprise :



Pouvoir intervenir sur ces choix :



Pouvoir faire valoir son éthique professionnelle :



Vos propositions :

.....

QUELS DROITS POUR EXERCER VOS RESPONSABILITÉS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ?

Si violation de la loi et /ou de la réglementation :

- Droit d'alerte, de refus (je cesse temporairement d'exercer l'activité en cause) et de saisine des représentants du personnel au Comité Social et Economique (CSE) :  
- Protection contre toute sanction, discrimination ou mesure de rétorsion :  

Si les choix de l'employeur engendrent un risque économique, sanitaire et social pour l'entreprise et ses salariés :

- Droit d'alerte préventif et d'alternative exercé auprès du CSE et protégé par l'anonymat :  

Est-ce que vous considérez qu'il faut sécuriser votre responsabilité juridique ?  

FORMATION/RÉMUNÉRATION

Pour pouvoir partir en formation avez-vous besoin d'un aménagement de votre charge de travail ?  

Avez-vous besoin de formation pour maintenir votre niveau de qualification ?  

Votre salaire correspond-il à votre qualification et à vos responsabilités ?  

Vos propositions :

ÉQUILIBRE ENTRE VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE

Avez-vous constaté des risques de burn-out ?  

Êtes-vous pour un droit effectif à la déconnexion ?  

Est-il nécessaire de réduire la charge de travail ?  

Êtes-vous favorable au décompte des heures travaillées, quelles que soient les modalités d'organisation de votre temps de travail ?  

Faut-il revaloriser les grilles salariales pour mieux prendre en compte la qualification, les responsabilités exercées et le degré d'autonomie ?  

Vos propositions :

QUELLE PROTECTION SOCIALE ?

Pour votre retraite, quelles sont vos attentes ?

Le maintien du niveau de vie lors du passage de l'activité à la retraite  

Vos propositions :

Votre prévoyance

Votre employeur a l'obligation de souscrire pour les cadres et assimilés une garantie prévoyance financée par une cotisation à sa charge exclusive. Par-delà la couverture obligatoire du risque décès que souhaitez-vous ?

La création d'une garantie pour couvrir la perte d'autonomie et la dépendance

OU

La création d'une garantie pour financer le congé pris pour aider un parent dépendant, handicapé, en fin de vie

Vos propositions :

Merci d'avoir apporté votre contribution à cette négociation.
L'Ugict-CGT en tiendra compte dans la construction de ses propositions.
En vous inscrivant à la Lettre électronique sur ugict.cgt.fr, et via les réseaux réseaux sociaux, vous pouvez suivre l'actualité de l'encadrement et de la CGT.



ugict-cgt.fr/encadrement



@CGTCadresTechs



facebook.com/UGICT

UGICT.CGT.FR/SE-SYNDIQUER

NOM - PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

EMAIL : PORTABLE :

PROFESSION : ENTREPRISE :

SECTEUR D'ACTIVITÉ :

Bulletin de syndicalisation à renvoyer à :

Ugict-CGT / 263 rue de Paris / Case 408 / 93516 Montreuil Cedex
ugict@cgt.fr / 01 55 82 83 40